



## État des lieux

L'état des lieux de sortie est un document important : il constate l'état du logement au moment de votre départ

Il est établi et signé par vous et par un représentant de l'OPH05 lorsque votre logement sera vide de tout meuble. (N'oubliez pas de libérer également cave, grenier ou garage s'il y a lieu.)

Comparé à l'état des lieux d'entrée, il permettra de déterminer, le cas échéant, les réparations à votre charge.

C'est également le moment de rendre toutes les clés dont vous disposez : logement, boîtes aux lettres, cave, garage, autres locaux annexes, cartes magnétiques, badges, télécommandes.

### SIÈGE DE L'OPH05

23 Boulevard Georges Pompidou  
CS 86004  
05003 GAP Cedex  
04.92.40.27.27

### ANTENNE DE BRIANÇON

Résidence "Les Cros" Bat. E  
11, Avenue René Froger  
05100 BRIANÇON  
04.92.20.60.30

